

Leçon n° 3 : l'égalité, un principe républicain

Introduction : Le principe d'égalité est inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et figure dans la devise de la République française. Ce principe s'est imposé progressivement et continue d'être mis en œuvre au travers notamment d'outils comme l'impôt sur le revenu et la sécurité sociale.

Comment l'égalité s'est-elle imposée et quels sont les outils qui permettent de la mettre en œuvre au quotidien ?

I – Une conquête progressive

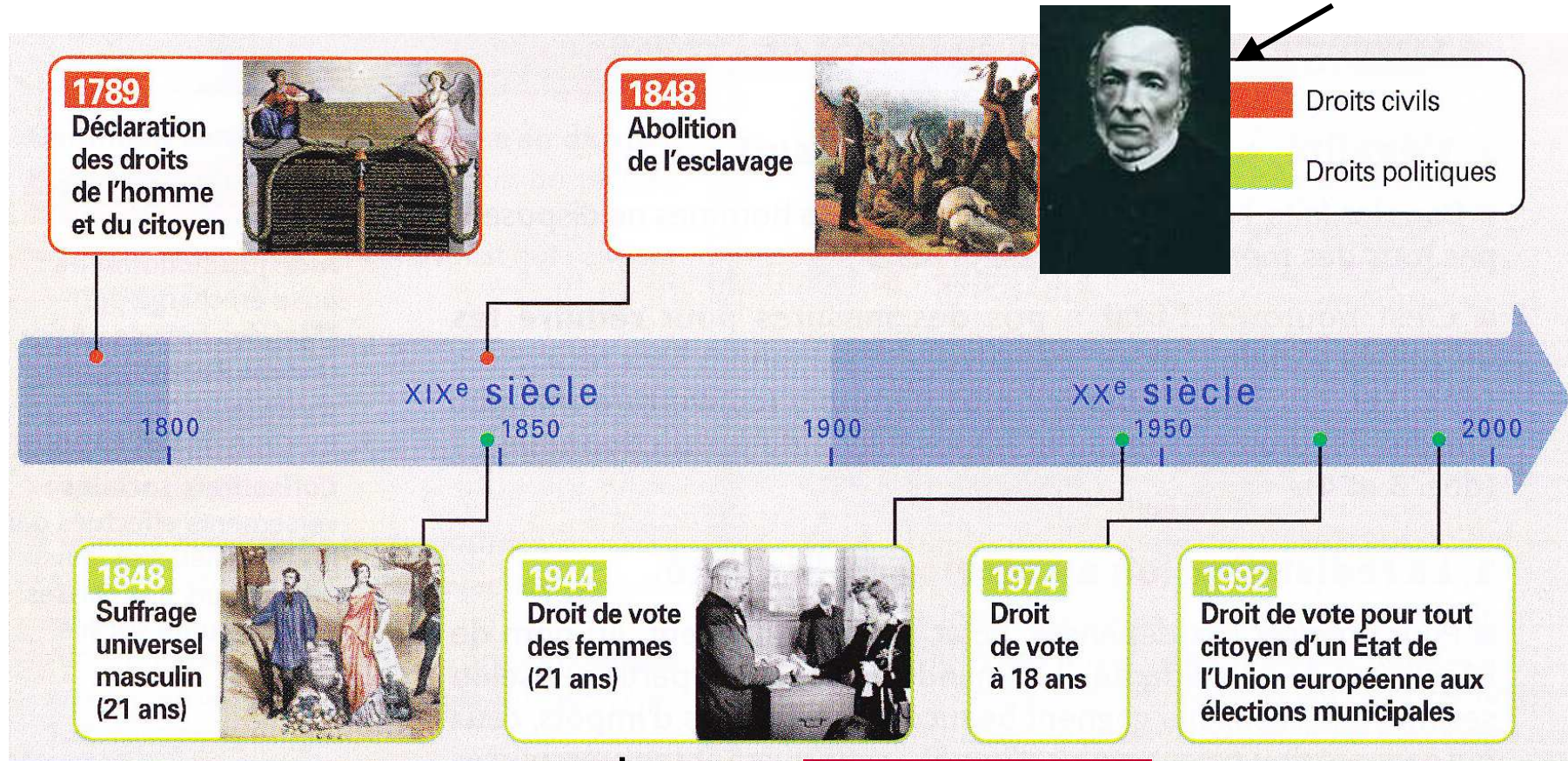
A - Les étapes de l'égalité politique

Avant 1789



Les étapes de l'égalité politique

V. schœlcher



Manifestation à Paris en 1935



A - Les étapes de l'égalité politique

Trace : Avant 1789, la société française était inégalitaire, fondée sur la division en 3 ordres (noblesse, clergé et tiers-état) aux droits et devoirs différents. Puis, progressivement à partir de la Révolution française, des droits politiques favorisant l'égalité ont été acquis : abolition de l'esclavage et suffrage universel masculin en 1848, droit de vote des femmes en 1944 et droit de vote pour les citoyens européens aux élections municipales en 1992.

B – Les étapes de l'égalité sociale

Les étapes de l'égalité sociale



1882

Lois Ferry : École primaire gratuite, obligatoire, publique et laïque pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans



1958

Création des allocations chômage

2005

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

2009

Création du RSA (voir pp. 42-43)

XIX^e siècle

1900

XX^e siècle

1950

XXI^e siècle

2000

1936

Congés payés pour tous



1945

Création de la Sécurité sociale



1988

Création du RMI (revenu minimum d'insertion)

1999

Création de la CMU (couverture maladie universelle)

2007

Loi sur le droit au logement opposable



B – Les étapes de l'égalité sociale

Trace : Des droits sociaux ont aussi progressivement été affirmés : le droit à l'éducation gratuite pour tous, garçons et filles, grâce à Jules Ferry en 1882, le droit aux congés payés en 1936 ou encore le droit à la protection sociale avec l'instauration de la Sécurité Sociale en 1945.

II – L’impôt sur le revenu, correcteur d’inégalité

A – A quoi sert l’impôt sur le revenu

Impôt sur le revenu : la difficile instauration



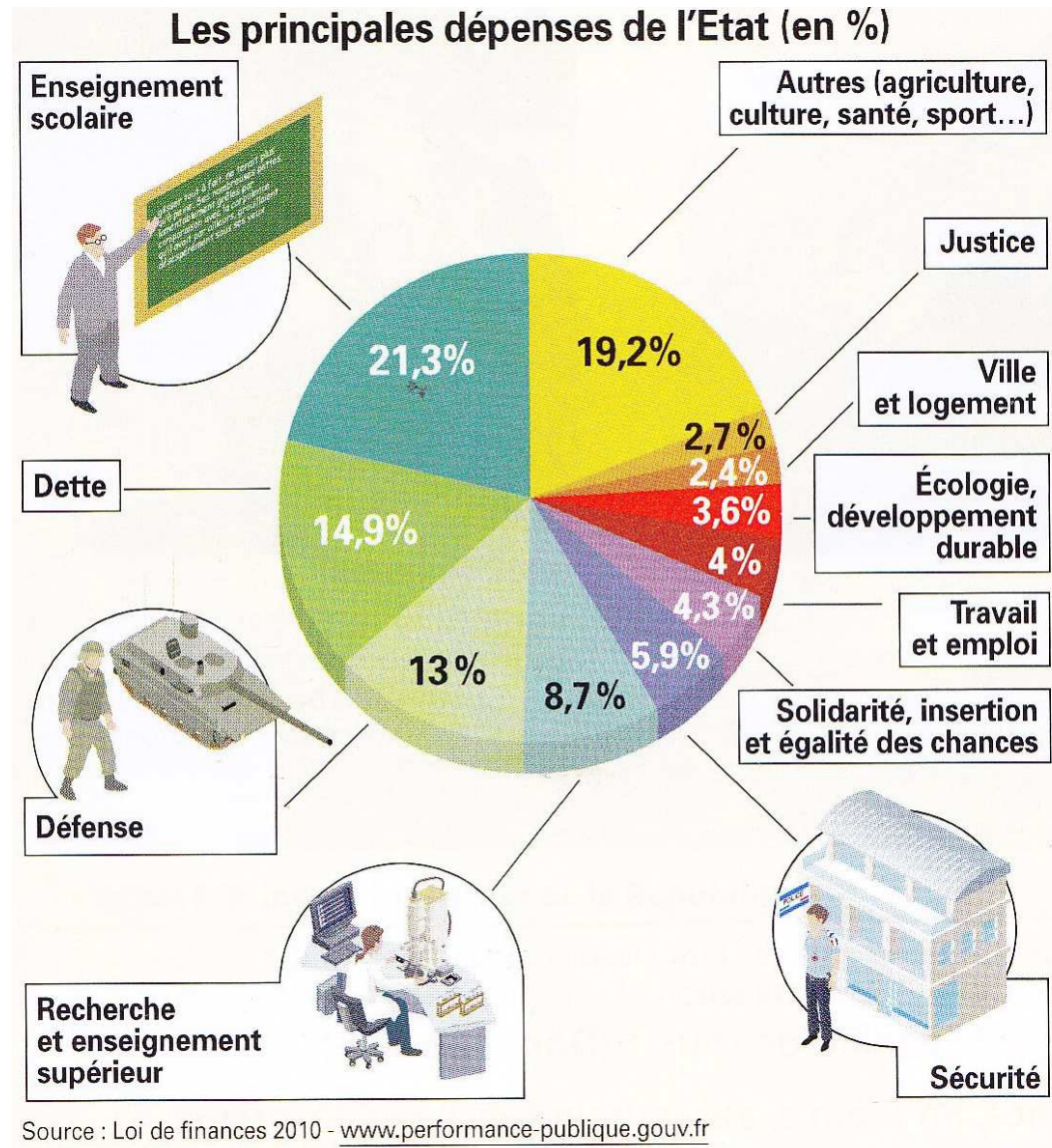
A – A quoi sert l'impôt sur le revenu

Trace : L'impôt sur le revenu est un **prélèvement obligatoire d'argent sur les revenus des travailleurs pour subvenir aux dépenses d'intérêt général de l'État**. Son instauration suscita beaucoup de débats mais il fut mis en place en 1914 pendant la Première Guerre Mondiale pour moderniser le système fiscal de l'État et ainsi faire face aux dépenses engendrées par l'effort de guerre.

L'impôt décrié



Les dépenses de l'état en 2010



A – A quoi sert l'impôt sur le revenu

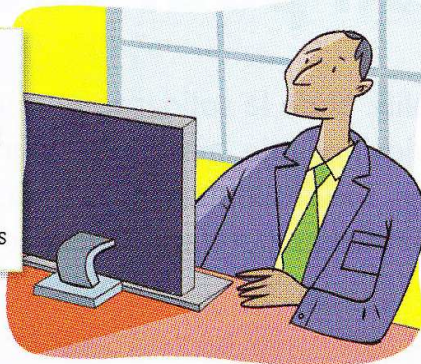
Trace : « Instinctivement, je n'ai pas envie de payer mes impôts » (R Debray). Pourtant, grâce aux impôts et en particulier l'impôt sur le revenu, l'État finance des services publics (**ensemble des services rendus à la population par l'Etat et les collectivités territoriales**), accessibles à tous quel que soit le niveau de richesse : l'éducation, la justice, les hôpitaux... Sans l'impôt, pas de dépenses publiques dans l'intérêt de tous.

B – L'impôt au service de l'égalité

La progressivité de l'impôt

a

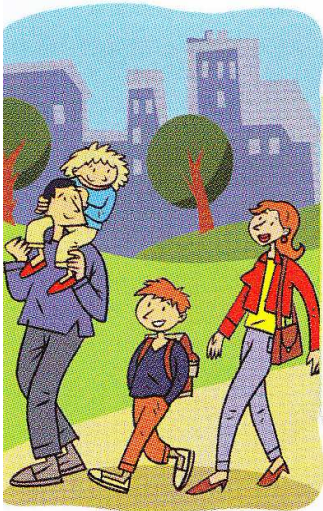
Xavier (52 ans), célibataire,
ingénieur en informatique
Revenus annuels : 55 000 euros
Nombre de parts : 1 part
**Montant de l'impôt sur
le revenu (en 2010)** : 9366 euros



L'impôt sur le revenu est calculé en fonction de parts : leur nombre varie selon que le contribuable est seul (1 part), vit en couple (2 parts), a des enfants à charge (chaque enfant compte ½ part). Plus le nombre de parts est élevé, plus l'impôt sur le revenu diminue.

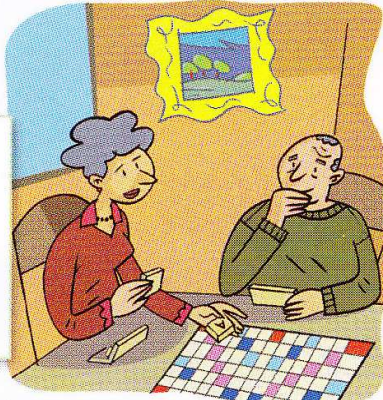
b

Olivier (35 ans) et Karine (30 ans),
mariés, deux enfants
Olivier : maître d'hôtel
Karine : assistante médicale
Revenus annuels : 55 000 euros
Nombre de parts : 3 parts
**Montant de l'impôt sur le revenu
(en 2010)** : 2972 euros



c

Éric (64 ans) et Anne (61 ans),
mariés, retraités
Revenus annuels : 25 000 euros
Nombre de parts : 2 parts
**Montant de l'impôt sur le revenu
(en 2010)** : 360 euros



Tranches du revenu annuel imposable (barème 2010)	Taux d'imposition (en %)
Jusqu'à 5 875 €	0
De 5 875 à 11 720 €	5,50
De 11 720 à 26 030 €	14
De 26 030 à 69 783 €	30
Au-delà de 69 783 €	40

Le revenu imposable est divisé en tranches : chaque tranche est taxée selon le taux d'imposition qui lui correspond.

Déclaration de Nicolas Anelka en décembre 2009 dans le journal 20 Minutes

« En France, tu ne peux pas faire ce que tu as envie. J'aimerais bien habiter en France, mais ce n'est pas possible. On sait pourquoi, niveau fiscalité... Si je veux rouler en grosse voiture, je suis regardé différemment. J'aime bien aller à Paris, c'est ma ville. Mais quand je sais que je peux repartir. Deux semaines, un mois, six mois, c'est bien.

Je ne veux pas jouer au foot et payer (ndlr, aux impôts) 50% de ce que je gagne. L'argent que j'ai, il est pour mes enfants (ndlr, il n'en a qu'un pour le moment). Si je peux leur offrir quelque chose, je le ferais là où il n'y a pas de fiscalité. C'est comme ça que je le vois. Si certains sont choqués tant pis. Mais la France, c'est un pays hypocrite ».

B – L'impôt au service de l'égalité

Trace : l'impôt sur le revenu est progressif : plus les revenus sont élevés et plus il est important. Mais le niveau de l'impôt dépend aussi du nombre de part de chaque foyer (nombre d'adultes et d'enfants) : plus le nombre de part est important, plus l'impôt diminue. Par sa progressivité, l'impôt sur le revenu permet de corriger les inégalités de revenu, c'est une contribution solidaire. Pourtant, Seule une petite majorité de contribuables (16 millions sur 33) acquitte cet impôt. Et certains s'installent à l'étranger pour payer moins.

III – La sécurité sociale ou l'égalité par la solidarité

A - A quoi sert la Sécu ?

A quoi sert la Sécu ?

Toute personne qui travaille est obligatoirement inscrite à la Sécurité Sociale, elle est un « assuré social ».



Le taux de remboursement varie de 35% (médicaments vignette bleue) à 100% (médicaments irremplaçables). La visite chez le médecin est prise en charge à 70%.

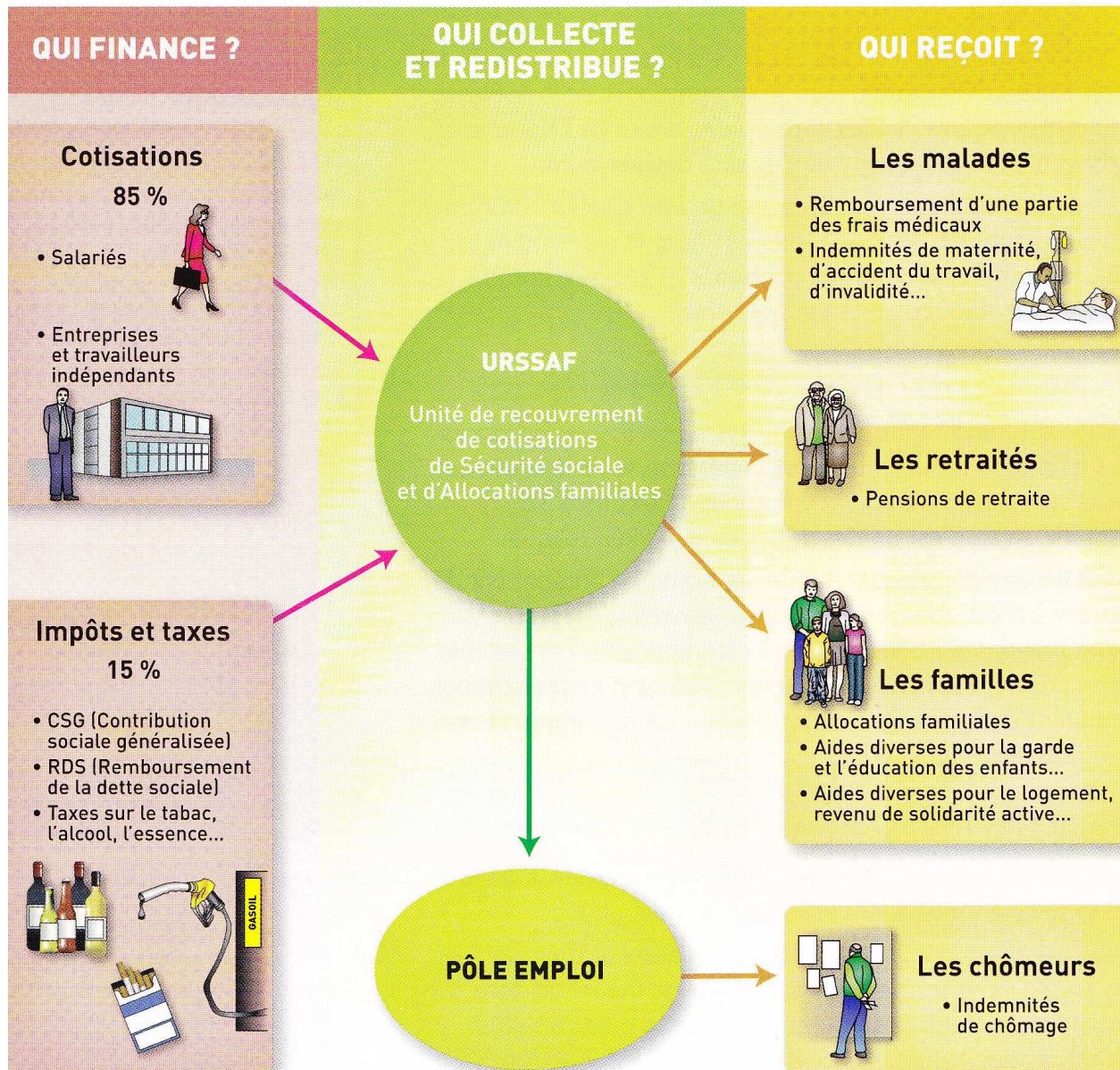


A - A quoi sert la Sécu ?

Trace : La Sécurité Sociale a été créée en 1945 au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. C'est un système de protection sociale qui rembourse une partie des frais en cas de maladie ou d'accident du travail, verse une pension aux retraités et des allocations aux familles modestes. Ainsi toute personne qui travaille est automatiquement inscrite à la Sécurité Sociale et devient un « assuré social ».

B – Le fonctionnement de la Sécu

La sécurité Sociale



Les cotisations salariales et patronales

Entreprise Gamma
19, rue Stendhal
35000 Rennes

BULLETIN DE PAYE

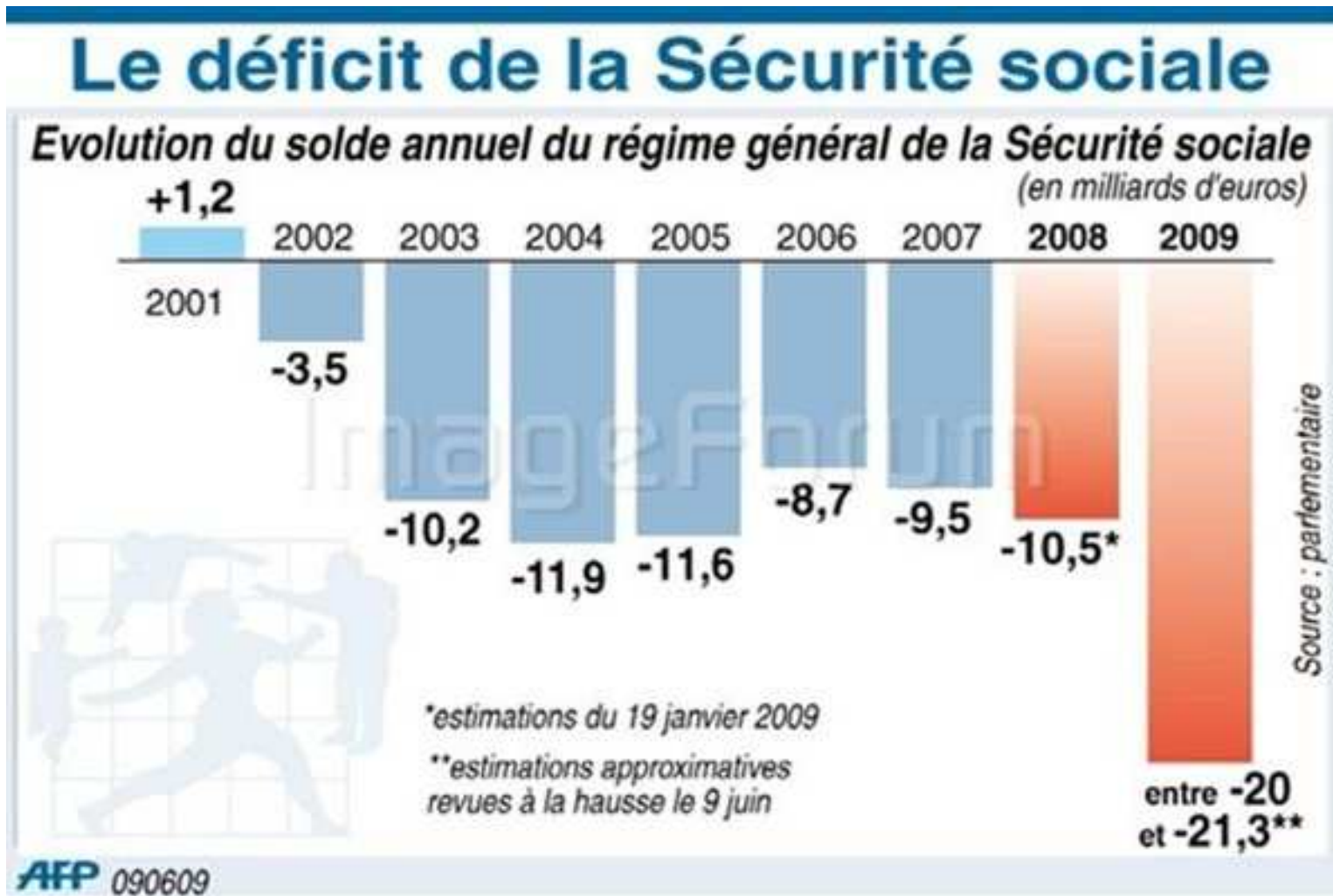
Monsieur Philippe Fournier
19, allée des Ormes
35 510 Cesson Sévigné

Période du 01/04/2010 au 31/04/2010
Paiement par chèque le 31/04/2010

N° Sécurité sociale :
1 58 09 29 011 154 36

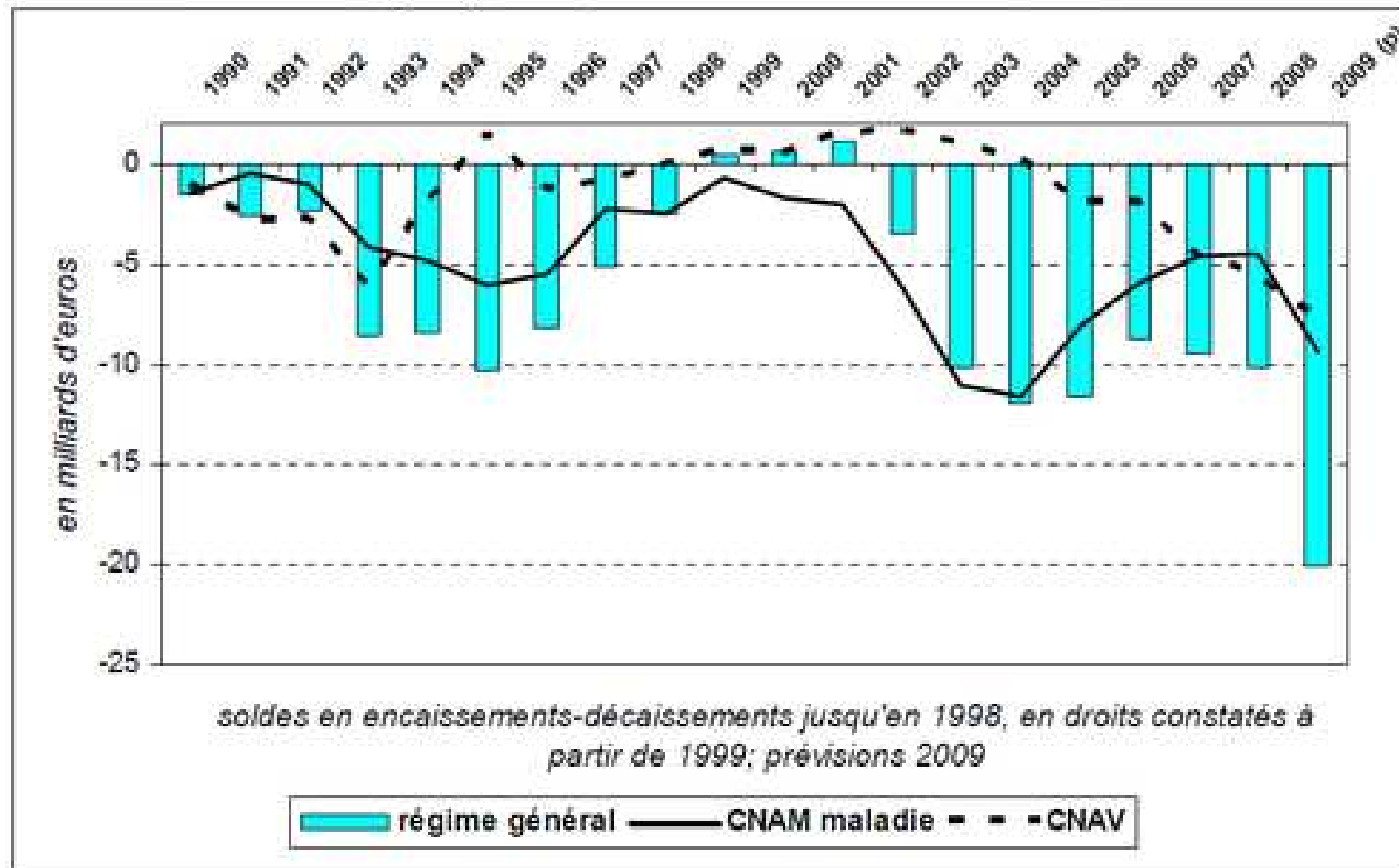
	Cotisations salarié		Cotisations employeur	
	%	Montant en euros à déduire	%	Montant en euros
Salaire de base		2 080,00		
Cotisations maladie	0,85	17,68	14,40	299,42
Assurance vieillesse	6,55	136,24	8,20	170,55
Allocations familiales			5,40	112,32
Accidents du travail			2,10	43,68
Assurance chômage	3,20	66,56	5,20	108,16
Retraite complémentaire	3,00	62,40	4,50	93,60
Formation professionnelle			0,75	15,60
Contribution sociale généralisée	7,50	148,20		
Contribution au remboursement de la dette sociale	0,50	9,88		
Total des retenues		440,96		843,33
Salaire net à payer				1639,04 €

Le déficit de la Sécu



Le déficit de la Sécu

Soldes du régime général, de la CNAM maladie et de la CNAV



B – Le fonctionnement de la Sécu

Trace : La Sécurité Sociale fonctionne grâce aux cotisations versées par les employeurs et les salariés à l'URSSAF. Il s'agit d'un système de solidarité puisque les salariés cotisent pour l'ensemble de la communauté sans savoir s'ils seront un jour malades ou parents et car les actifs (salariés cotisants) cotisent pour les passifs (retraités) : on parle de solidarité intergénérationnelle. Cependant, des problèmes de déficit mettent la Sécurité Sociale en danger.